



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 71321

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le voeu formulé par le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) demandant un "plan Marshall" de la formation aux compétences vertes. Chaque année, par exemple, le COE estime que 290 000 personnes devront être formées dans le secteur du bâtiment pour leur permettre de s'adapter aux changements induits par la nouvelle manière de construire afin de respecter les objectifs d'efficacité énergétique prévus dans le cadre du Grenelle. À cela s'ajoutent les besoins en matière de formation initiale pour les jeunes. Il souhaiterait savoir quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour former les jeunes générations aux évolutions de nos modes de production et de consommation.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de l'éducation nationale s'attache, depuis plusieurs années, à prendre en compte dans les diplômes professionnels les préoccupations environnementales. Dès 2008, la direction générale de l'enseignement scolaire avait commandité une étude relative aux conséquences sur l'offre de formation des préoccupations de développement durable dans le champ de la gestion de l'énergie. Les résultats de cette étude sont convergents avec ceux des travaux des comités de filière organisés sous l'égide du ministère chargé de l'écologie et avec les préconisations du conseil d'orientation pour l'emploi (COE) : à de rares exceptions près, il ne paraît pas nécessaire de créer de formations spécifiques « développement durable » ; en revanche, l'ancrage des savoirs liés au développement durable dans l'ensemble des enseignements scientifiques et techniques (donc au-delà des seuls diplômes professionnels et technologiques) apparaît indispensable ; il est nécessaire de renforcer dans certains diplômes professionnels, le poids des connaissances et compétences relatives aux pratiques de développement durable. Ce travail est d'ores et déjà bien engagé car les préoccupations liées au développement durable existent déjà dans nombre de diplômes ; elles peuvent néanmoins être rendues plus explicites, et renforcées, dans certains secteurs professionnels. S'agissant du premier point, les nouveaux programmes de technologie au collège et la rénovation de la voie technologique (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) répondent bien aux besoins évoqués. Concernant le second point, le travail d'intégration des compétences, connaissances et savoir-faire relatifs au développement durable, a été engagé sur un certain nombre de filières : électrotechnique, énergétique, hygiène et environnement, tourisme, réparation automobile, bâtiment... Les premiers textes réglementaires officialisant cette intégration sont en cours de publication.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71321

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 février 2010, page 1574

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9120